

**Communauté de Communes Lanvollon Plouha**  
Moulin de Blanchardeau - route de Blanchardeau  
22290 LANVOLLON

**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 NOVEMBRE  
2015**

Séance du 24 novembre de l'an 2015, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 17 novembre 2015, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Philippe LE GOUX, Président de la Communauté de Communes Lanvollon Plouha.

**Personnes présentes:**

M. BARRET Daniel (arrivée 18h47), M. BRIAND Jean-François, M. CADIO Thierry, M. COCGUEN Philippe, Mme COLLIN Noëlle, Mme CORSON Laurence, M. DELSOL Philippe, Mme DELUGIN Chantal, Mme DESCAMPS Roselyne, Mme DIOT Tina, Mme DISQUAY Françoise, M. GAUTIER Alain, M. GEFFROY Jean-Michel, Mme GEFFROY Sandrine, M. GUEGAN Jean-Luc, M. GUILLAUME André (arrivée 18h47), M. GUILLERM Yves, M. KERRIEN Yvonnick, M. LE CALVEZ Jean-Pierre, M. LE CALVEZ Marcelin, M. LE CLECH Eric, Mme LE FRIEC Nathalie, Mme LE GARFF-TRUHAUD Francette, M. LE GOUX Philippe, Mme LE SAINT Florence, Mme MICHEL Ghislaine, M. MORVAN François, M. NICOLAZIC Arsène, Mme RONDOT Marie-Ange, Mme SALAUN Sandrine.

**Pouvoirs :**

Mme ANTHOINE Anaïs donne pouvoir à Mme DIOT Tina.  
M. BURLLOT Thierry donne pouvoir à M. LE GOUX Philippe.  
M. DE LA VILLEON Hubert donne pouvoir à Mme DISQUAY Françoise.  
M. DUVAL Eric donne pouvoir à Mme MICHEL Ghislaine.  
M. HERVIOU Alain donne pouvoir à Mme LE FRIEC Nathalie.  
M. MORIN Didier donne pouvoir à Mme LE GARFF-TRUHAUD Francette.

**Absents :**

Mme LE HERVE Jacqueline.

**Etaient également présents les suppléants suivants (sans voix délibérative) :**

Mme COSSE Nathalie, M. HELARY Richard, M. LENAY Serge, Mme TALLEC Jeanne.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut délibérer.

**En exercice: 37                      Présents: 30                      Votants: 36                      dont  
pouvoirs : 6**

**15-167 : Aménagement de l'espace et projet territorial : avis sur  
le projet de Schéma Départemental de Coopération  
Intercommunale**

Monsieur le Président rappelle le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) présenté par le Préfet, en CDCI du 13 octobre 2015.

Les collectivités concernées, en l'occurrence la Communauté de Communes Lanvollon Plouha, sont invitées à délibérer sur les propositions

concernant leur territoire, à savoir une fusion entre le Leff Communauté et Lanvollon Plouha. Ce territoire fusionné regrouperait 28 communes et 30 677 habitants.

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 10 novembre 2015,

Considérant la pertinence et l'état avancé du projet de fusion des Communautés de Communes Lanvollon Plouha, Le Leff Communauté et Sud Goëlo,

Considérant la complémentarité des services, compétences et atouts des 3 Communautés,

Considérant la motion signée par 28 des 34 Maires et par les Présidents des 3 communautés, en date du 10 octobre 2015,

Considérant les avis préalables majoritairement favorables des Communes de la Communauté de Communes Lanvollon Plouha,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 30 voix pour, 2 contre et 4 abstentions,

**EMET** un avis défavorable au projet de SCDI présenté par le Préfet,

**APPROUVE** à nouveau la fusion des trois Communautés de Communes (Lanvollon Plouha, Le Leff Communauté, Sud Goëlo)

**OUVRE** aux communes limitrophes intéressées par ce projet,

**DEMANDE** au Préfet de soumettre ce projet à l'avis de la CDCI.

susdits,

Fait et délibéré les jours, mois et ans

Pour copie conforme,

Le Président,  
Philippe Le Goux